

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **1 mai 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

| | | |
|-----------------|------------------------------|---------|
| M. | Bernard St-Gelais | Maire |
| M. | Marc Lavoie, conseiller | Siège 1 |
| M. | Michel Néron, conseiller | Siège 2 |
| M. | Jacques Gauthier, conseiller | Siège 3 |
| M ^{me} | Janye Tremblay, conseillère | Siège 4 |
| M ^{me} | Sophie Tremblay, conseillère | Siège 5 |

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

| | | |
|-----------------|------------------------------|---------|
| M ^{me} | Sylvie Brassard, conseillère | Siège 6 |
|-----------------|------------------------------|---------|

À 19 h 34, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 5

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 ACCEPTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – PHOTOCOPIEUR TOSHIBA – BUREAUTIQUE FTI
 - 6.2 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE – NUMÉRIQUE.CA
7. VOIRIE
 - 7.1 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
 - 7.2 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
 - 7.3 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - TRAVAUX D'URGENCE RÉFECTION D'UN PONCEAU 2E RANG

7.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GID EXPERTS POUR L'AUDIT DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX EN GESTION D'ACTIFS

7.5 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE – TROISIÈME VERSEMENT

7.6 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL

8. URBANISME

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 400.23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 401.23 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 304.14

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 402.23 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305.14

8.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 403.23 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO NO. 308.14

8.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME JULIE SIMARD, URBANISTE : SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTATION EN URBANISME

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME

11.1 ~~DEMANDE DE COMMANDITE — FÊTES 75IÈME ANNIVERSAIRE COMMISSION DES LOISIRS DE ST DAVID DE FALARDEAU~~

11.2 DEMANDE DE CAUTIONNEMENT DES MUNICIPALITES MEMBRES DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ SAGUENAY NORD

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N°208.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant et en y retirant les points suivants:

Ajout : 12.1 Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale volet : projets particuliers d'amélioration (PPA)

Retrait: 11.1 Demande de commandite – fêtes 75ième anniversaire Commission des loisirs de St-David-de-Falardeau

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023 **RÉSOLUTION N°209.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 3 avril 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N° 210.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois d'avril 2023, au montant de 45 012,72 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 12 091,31 \$ totalisant la somme de 57 104,03 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 26 mars 2023 au 22 avril 2023 soient acceptés au montant de 21 999,17 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois d'avril 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

- M. Marc Lavoie, conseiller, fait mention des prochaines activités du Comité des loisirs, dont la vente de garage qui aura lieu le 20 mai et le super-bingo qui aura lieu le 8 juillet au profit du parc-école de l'École St-Charles

5. CORRESPONDANCE

Lettre de demande de correction de l'inclinaison de la route Couture à l'intersection avec la route Racine pour éviter les accidents.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – PHOTOCOPIEUR TOSHIBA – BUREAUTIQUE FTI **RÉSOLUTION N°211.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle son contrat de service avec Bureautique FTI, pour le photocopieur TOSHIBA;

QUE la proposition se détaille comme suit :

Taux noir et blanc 0,0173 \$

Taux couleur 0,1253 \$

Pour la période du 13 mai 2023 au 12 mai 2024

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement mensuel de ladite somme.

6.2 ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE – NUMÉRIQUE.CA **RÉSOLUTION N°212.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle son forfait Entourage avec Numérique.ca pour la période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} juin 2024;

QUE la somme de 1 500.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement mensuel de ladite somme.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL **RÉSOLUTION N° 213.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la firme d'ingénierie Stantec Experts-conseils ltée représentée par M. Maxime Mailloux, ing., pour la surveillance permanente des travaux de réfection de chaussée de la

route Laberge et du 4^e rang Ouest, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 27 avril 2023;

- QUE les montants d'honoraires et de réalisations des travaux soient acceptés au montant de 51 316.80 \$, plus taxes applicables;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ladite adjudication.

7.2 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 214.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la firme SNC-LAVALIN INC. représentée par M. Marc Murray, ing., pour l'ingénierie des matériaux (laboratoire) pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée de la route Laberge et du 4^e rang Ouest, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 25 avril 2023;
- QUE les montants d'honoraires et de réalisations des travaux soient acceptés au montant de 46 735.26 \$, plus taxes applicables;
- QUE l'offre de service est basée sur une estimation des coûts et la facturation sera ajustée en fonction des quantités réelles reliées au projet;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ladite adjudication.

7.3 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - TRAVAUX D'URGENCE RÉFECTION D'UN PONCEAU 2^E RANG
RÉSOLUTION N° 215.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la firme d'ingénierie Stantec Experts-conseils ltée représentée par M. Maxime Mailloux, ing., pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'urgence de reconstruction du ponceau du ruisseau Ludger-Harvey (2^e Rang), le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 01 mai 2023;
- QUE les montants d'honoraires soient acceptés au montant de 13 025.00 \$, plus taxes applicables;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ladite adjudication.

7.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GID EXPERTS POUR L'AUDIT DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX EN GESTION D'ACTIFS
RÉSOLUTION N° 216.23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a obtenu une aide financière de 50 000 \$ de la Fédération canadienne des municipalités (FQM) dans le but de mettre en place des outils de planification et de prise de décision en matière de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a été mandaté par les municipalités afin de procéder à un appel d'offres groupé pour l'audit de bâtiments municipaux et a reçu 3 soumissions qui ont été présentées aux directeurs généraux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devaient s'entendre afin de choisir la même firme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de GID EXPERTS pour l'audit de bâtiments municipaux, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 18 avril 2023;

QUE le montant de 6 102.40 \$, plus taxes soit accepté;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dit mandat.

7.5 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE – TROISIÈME VERSEMENT
RÉSOLUTION N° 217.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au troisième versement du contrat de déneigement 2022-2023 à monsieur Rémi Néron au montant de 15 948,95 \$ taxes incluses;

QUE le conseil prenne acte que M. Bernard St-Gelais et M. Jacques Gauthier, conseillers se sont retirés de ladite décision en considération de leur conflit d'intérêts;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme

7.6 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 218.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1794143 en date du 4 avril 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4e rang Ouest;

QUE la somme de 3 196.50 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

8. URBANISME

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°. 400.23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
RÉSOLUTION N° 219.23

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. a -19.1) et à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (R.L.R.Q., c. P -9.002);

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 137 de la Loi 69 intitulée *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, une municipalité locale est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles inscrits dans l'inventaire de la municipalité régionale de comté de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ainsi que ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial cité;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 136 de la Loi 69, la MRC du Fjord-du-Saguenay procède à la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti qui a été réalisé en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 69 prévoit une mesure transitoire jusqu'à ce que l'inventaire mis à jour de la MRC ait été adopté, obligeant la municipalité à notifier au ministre de la Culture et des Communications, un avis d'intention d'autoriser la démolition d'un immeuble construit avant 1940 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 308-14 est en vigueur sur le territoire de Saint-Charles-de-Bourget et qu'un permis est requis pour la démolition d'une construction ou d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'un tel règlement afin d'encadrer la démolition des immeubles ainsi que la réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par M. Michel Néron à une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de

Saint-Charles-de-Bourget, tenue le 03 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement N°. 400.23 relatif à la démolition d'immeubles;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°. 401.23 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 304.14
RÉSOLUTION N° 220.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement N°. 401.23 modifiant le règlement de plan d'urbanisme N°. 304.14 pour tenir compte de l'adoption du règlement relatif à la démolition d'immeubles eu égard aux immeubles patrimoniaux;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°. 402.23 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305.14
RÉSOLUTION N° 221.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement N°. 402.23 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage N°. 305.14 pour tenir compte de l'adoption du règlement relatif à la démolition d'immeubles;

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

8.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°. 403.23 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°. 308.14 RÉSOLUTION N° 222.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement N°. 403.23 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats N°. 308.14 pour tenir compte de l'adoption du règlement relatif à la démolition d'immeubles;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

8.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME JULIE SIMARD, URBANISTE : SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTATION EN URBANISME RÉSOLUTION N° 223.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'offre de service n° ES 2023-05 STCHRL de Mme Julie Simard, Urbaniste, pour des services professionnels de consultation en urbanisme, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 24 mars 2023;
- QUE la proposition se définit comme suit :
- Service d'urbanisme de première ligne : 1 500 \$ plus taxes applicables
 - Services conseils spécialisés :
 - une banque de 45 heures facturées à 100 \$ / h
 - une banque de 5 heures facturées à 50 \$ / h
- QUE la durée de l'entente pour les services conseils spécialisés en urbanisme est d'un an et se renouvelle d'année en année;
- QU'exceptionnellement, pour l'année 2023, le service conseil débutera à la signature de l'entente et se terminera en décembre 2023;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de Municipalité, tout document relatif audit mandat.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

NIL

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

NIL

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DEMANDE DE CAUTIONNEMENT DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ SAGUENAY NORD **RÉSOLUTION N° 224.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de cautionnement des municipalités membre de la corporation du transport adapté Saguenay Nord;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de Municipalité, tout document relatif au dossier.

11.2 DEMANDE D'APPUI DE L'ÉCOLE ST-CHARLES POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS AGRIESPRIT PROJET PARC-ÉCOLE **RÉSOLUTION N° 225.23**

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'appuyer l'école St-Charles pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AGRIESPRIT pour le projet Parc-École;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de Municipalité, tout document relatif au dossier.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) **RÉSOLUTION N° 226.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à présenter une demande

d'aide financière de 50 000\$ au programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA) pour l'amélioration de ses routes municipales;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite demande séance tenante.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 54 et s'est terminée à 20 h 02.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 02.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 1 mai 2023.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière